



**GESTION DE L'ACTIVITE AU SEIN DES LOCAUX
DE L'HORIZON
PROTOCOLE COVID-19
A DESTINATION DES ETUDIANTS**

**MISE EN ŒUVRE A COMPTER
DU MARDI 1er SEPTEMBRE 2020**

SITE : Centre de formation L 'HORIZON

6/10 Rue Paul Bert - 92240 MALAKOFF

SOMMAIRE:

Rappel du contexte et objet du document

PREMIERE PARTIE: REGLES SPECIFIQUES DE L'ACTIVITE AU SEIN DES LOCAUX DE L'HORIZON

1- Mise en place des mesures de prévention

A- Mesures liées au trajet domicile/ L'HORIZON

B- Mesures collectives liées aux espaces communs et circulation dans les locaux

C- Mesures individuelles et comportement sur site

DEUXIEME PARTIE : GESTION DES SITUATIONS CRITIQUES

1- En cas de suspicion d'un salarié infecté par le COVID-19

2- En cas de contact d'un étudiant avec une personne extérieure positive au COVID- 19

3- Désignation d'un référent Covid-19

Rappel du contexte :

Le 16 mars dernier, une crise sanitaire sans précédent a conduit le Gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles de confinement faisant face à la pandémie du COVID-19 et depuis le 11 mai 2020, des mesures visant à renforcer la sécurité de chacun face aux risques de contamination.

Objet du document :

L'objectif, ici, est de pouvoir accompagner l'activité des étudiants au centre de formation.

Ce document a pour objet de préciser les mesures à mettre en œuvre et à respecter dans les locaux de L'HORIZON 6/10 Rue Paul BERT -92240 Malakoff, tenant compte des risques liés à la pandémie COVID 19.

A compter du Mardi 1er Septembre et selon les directives gouvernementales, le port du masque est obligatoire dans les locaux de L 'HORIZON

Ces mesures pourront évoluer dans le temps en fonction des recommandations de l'Etat.

Cette note concerne les étudiants mais également l'ensemble du personnel salarié.

PREMIERE PARTIE : LES REGLES SPECIFIQUES DE L'ACTIVITE AU SEIN DES LOCAUX DE L'HORIZON

1 - Mise en place des mesures de prévention

S'agissant des étudiants se rendant au centre de formation L'HORIZON, il conviendra de s'assurer, préalablement, de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures de prévention : gestes barrières, distanciation physique, mise à disposition de matériel de protection d'hygiène (gel)

Ces mesures concernent aussi bien :

- Les trajets domicile /centre de formation
- Les espaces communs, salles de cours, cafétéria, centre de documentation, la circulation dans les couloirs, etc....

A- Mesures liées au trajet domicile/centre de formation

Avant de quitter le domicile :

- En cas de symptômes (température élevée, toux ...) : rester chez soi, informer la direction et consulter un médecin ;
- Se munir des moyens de protection journaliers nécessaire selon la nature du déplacement : masque, gel hydroalcoolique ;

A l'arrivée à L'HORIZON :

- Se laver /se désinfecter les mains (gel à disposition)

Au départ de L'HORIZON:

- Se laver/se désinfecter les mains ;
- Porter obligatoirement un masque pour les étudiants qui se déplacent en transports en commun.

B- Mesures collectives liées aux espaces communs et de circulation de travail

L'accueil des étudiants se fera à partir du 1er Septembre 2020. Salariés , vacataires et étudiants seront soumis aux mêmes règles .

Le port du masque sera obligatoire dans tous les espaces de L'HORIZON.

Les espaces individuels et collectifs devront être aérés fréquemment durant la journée de travail.

Si vous souhaitez rencontrer un membre de l'équipe, nous vous demandons de prendre RDV avec lui.

Organisation de l'hygiène et du nettoyage en lien avec l'entreprise de nettoyage.

- Renforcer la fréquence de nettoyage des locaux selon les protocoles mis en place par l'entreprise de nettoyage ;
- Adapter et assurer le stock de produits d'entretien via un contrôle quotidien ;
- Désinfecter le centre en cas de cas avérés selon protocoles ;
- Sensibiliser les étudiants et salariés au nettoyage des zones de contacts avec les produits désinfectants.

Ainsi il reviendra à l'institution :

- D'assurer la mise à disposition de gel hydroalcoolique.
- De vérifier la disponibilité des stocks de savon et de vérifier le remplissage régulier des recharges.
- De vérifier les stocks en papiers absorbants.
- D'assurer la mise à disposition de gel hydroalcoolique (distributeur fixe) dans le hall d'entrée ainsi qu'aux points stratégiques suivants : devant la cafétéria, à l'entrée du centre de documentation, en haut de l'escalier central.
- Mise en place d'un affichage informatif dans tous les secteurs stratégiques du RDC, 1^{er} étage et 2^{ème} étage.

NB : L'HORIZON n'assure pas la distribution des masques, chaque étudiant doit se munir de son propre masque

Circulation dans les locaux :

- Un sens de circulation est organisé de sorte que les étudiants entrent par l'accueil, puis circulent dans les couloirs et les étages selon un sens de circulation :
 - Accès au 1er étage uniquement par l'escalier central,
 - Passage du 1er étage au RDC uniquement par l'escalier en colimaçon
 - Accès au 2ème étage en circulation alternée.

Dans les salles de cours :

- Les 3 promotions seront présentes en alternance sur le site de L'HORIZON afin de minimiser au maximum les risques épidémiques.
- La promotion présente sur le site de L'HORIZON recevra les cours en présentiel selon le dispositif ci-dessous ; les promotions non présentes recevront les cours en distanciel.
- Lors des cours en présentiel, chaque promotion sera scindée en 2 ou 3 groupes et répartie sur 2 ou 3 salles ce qui permettra de maintenir un mètre de distance entre chaque étudiant. Le formateur ou l'intervenant se tiendra dans une salle et son cours sera retransmis dans les autres salles.

Cafeteria :

Pour le moment la cafeteria reste accessible mais les ustensiles de cuisine, les réfrigérateurs, micro-ondes, et distributeurs demeurent inutilisables.

Il conviendra donc à chacun :

- d'anticiper sur la préparation de ses repas .
- d'apporter son propre repas
- de se laver/se désinfecter les mains avant et après le repas ;
- de jeter systématiquement les restes de son repas dans la poubelle de la cafétéria .
- de nettoyer impérativement sa table ou espace utilisé pour déjeuner.

C- Mesures individuelles et comportement au sein des locaux

Dans les espaces de travail et salle de cours :

- **Le port du masque devient obligatoire à partir du 1er septembre 2020**
- Respecter la distanciation physique ;
- Aérer les salles 2 fois par jour (10-15min) ;
- Se laver les mains après avoir manipulé le matériel commun
- Eviter de prêter le matériel de travail (stylos,...).

DEUXIEME PARTIE : GESTION DES SITUATIONS CRITIQUES

1- En cas de suspicion d'un étudiant infecté par le COVID-19

En cas de symptômes, isolement conservatoire immédiat de l'étudiant.

Pour chacun, il conviendra de suivre les recommandations gouvernementales dans un tel cas.

2- En cas de contact d'un étudiant avec une personne extérieure positive au COVID- 19

Si un étudiant a été en contact avec un cas confirmé du coronavirus ou a séjourné dans une zone concernée par un foyer épidémique, il devra en informer immédiatement la direction qui assurera un isolement conservatoire de l'étudiant.

3- Désignation d'un référent Covid-19

Trois étudiants référents COVID-19 seront désignés dès la rentrée

Leur rôle sera d'assurer la coordination et la vérification de la mise en œuvre et de la bonne application des mesures.

- Ils seront le premier point de contact pour tous les étudiants qui souhaitent traiter d'une question non médicale liée au contexte de l'épidémie au coronavirus COVID-19 (conseil sur le port des équipements de protection, les gestes barrière, etc.).
- Ils pourront solliciter également la Direction quant à l'adaptation des espaces de travail, qu'il s'agisse de mesures techniques ou organisationnelles et auront une vigilance particulière sur l'occupation des espaces collectifs.

Malakoff, le 26 AOUT 2020
Valérie NAEYE,
Directrice de l'Horizon

